

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2017

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, DNCA Finance⁽¹⁾ rend compte dans le présent rapport des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote sur l'exercice 2017, au titre des instruments financiers détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Le présent rapport précise :

- le nombre de sociétés dans lesquelles DNCA Finance a effectivement exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote et répondant aux critères énoncés au sein de sa politique de vote ;
- les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote ». Le détail des votes négatifs et d'abstention par thématique;
- les modalités d'exercice des droits de vote ;
- les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

La politique de vote de DNCA Finance sur laquelle les éléments du présent rapport se basent est consultable sur son site internet : www.dnca-investments.com

En 2017, DNCA Finance a participé aux assemblées générales des sociétés selon le respect de l'un ou l'autre de ces deux critères :

- seuil de détention : 1% du capital de la société concernée ;
- seuil d'encours : 20 millions d'Euros

En respectant ces critères, DNCA Finance a donc voté à 149 assemblées générales en 2017 (contre 138 au cours de l'exercice 2016), pour un total de 2512 résolutions. DNCA Finance a également souhaité voter à quatre assemblées générales des sociétés pour lesquelles les critères n'étaient pas respectés pour un total de 80 résolutions.

Conformément aux articles 319-23 et 321-134 du Règlement général de l'AMF, DNCA Finance tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC dont la société de gestion de portefeuille assure la gestion atteint le seuil de détention fixé dans le document « politique de vote ».

Pour 44 des 149 assemblées générales, DNCA Finance a voté « non » ou « abstention » à au moins une résolution.

Répartition des votes par catégorie de résolution et par type de réponse

Nombre de résolutions votées	Votes « Oui »	Votes « Non »	Votes « Abstention »
2512	2437 (97,01%)	54 (2,15%)	21 (0,83%)

Tous les votes ont respecté les principes énoncés dans le document « Politique de vote ». Détail des votes négatifs et abstention :

¹ DNCA Investments est une marque commerciale de DNCA Finance

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2017

	Nombre de résolutions ¹	Pourcentage
Association des dirigeants et des salariés au capital (attribution d'actions gratuites sans DPS ou de stock options)	7	9,33%
Nomination et rémunération des membres du Conseil d'administration ou de surveillance	40	53,33%
Opérations en capital considérées comme des dispositifs anti-OPA	0	0%
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les actionnaires	1	1,33%
Approbation des conventions réglementées	0	0%
Opérations en capital dilutives pour l'actionnaire	7	9,33%
Approbation des comptes (résultat et distribution de dividendes)	1	1,33%
Autres résolutions défavorables aux actionnaires	19	25,33%

¹ 75 résolutions concernées

Pour obtenir plus d'information sur la justification des votes négatifs et abstentions effectués par les équipes de gestion de DNCA Finance, nous vous invitons à consulter le site internet : www.dnca-investments.com

Répartition des votes par mode d'exercice des droits de vote

Vote par correspondance (retour courrier ou courriel pour vote en ligne par dépositaire)	145	97,31%
Participation	4	2,68%
Vote par procuration avec « pouvoir en blanc »	0	0%

Tous les votes de DNCA Finance aussi bien positifs que négatifs et les abstentions ont été exercés dans le respect des principes énoncés dans son document « Politique de vote ».

Conflits d'intérêts

DNCA Finance a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant la détection et la prévention de toute situation potentielle de conflit d'intérêts ainsi d'un dispositif de résolutions de ceux-ci. Cette politique est consultable sur le site internet de DNCA Finance.

Pour l'année 2017, il n'y a pas eu à relever de conflit d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont DNCA Finance assure la gestion.

Le présent document a un caractère réglementaire. Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par DNCA Finance à partir de sources réputées fiables. Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. DNCA Finance ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document. DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030 | SCS au capital de 1.508.488,04 € | Siret 432 518 041 00046 | Ape 6630z | n° de TVA intracommunautaire : fr 73 43 25 18 041 | DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.